

Appel à manifestations d'intérêt pour les formations 2025 aux protocoles Propage et Florilèges



En 2025, des formations aux protocoles Florilèges et/ou Propage seront à nouveau proposées. Ces formations ont pour but de **faciliter la mise en œuvre des protocoles au sein de vos structures** .

N'hésitez pas à [répondre au formulaire d'AMI](#)

Ces formations se déroulent **sur site** et sont à l'attention principale des gestionnaires et agents de la structure accueillante (collectivité, entreprise, etc.) pour aider à la mise en place de ces programmes. L'implication des hiérarchies et/ou des élus des collectivités lors de la journée de formation, ainsi que l'identification d'une personne référente au sein de la structure d'accueil sont des points importants à prendre en compte pour votre réponse à l'AMI.

Le format est à définir avec chacune des structures mais généralement ces formations ont lieu en mai et juin et nous proposons **une journée pour les deux protocoles** en deux temps : (1) en salle : pour présenter les protocoles, leurs objectifs, les premiers résultats et (2) sur un site approprié : pour mettre en place les protocoles, appréhender l'utilisation des [outils disponibles](#) (clé, fiche terrain, etc.) et s'initier à la détermination des espèces.

Ces formations sont **gratuites** et sont conditionnées par le **défraiement du déplacement du ou des formateurs** (transports, repas et éventuelle nuitée), la **mise à disposition d'une salle et d'un espace vert ou d'un site dédié**.

L'implication et la volonté de la structure d'accueil dans la mise en place des protocoles est un critère fondamental pour la réussite de cette formation !

Les inscriptions seront closes à la mi-février.

Liens utiles

[Toutes les infos sur www.suivis-espaces-verts.fr](http://www.suivis-espaces-verts.fr)